

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DU GRAND-BORNAND

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira le :

Lundi 25 mai 2020

à 20 heures 30

à l'Espace Grand-Bo

(pour respecter les consignes sanitaires en vigueur)

Affiché, le 18 mars 2020

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Election du Maire
- Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire
- Election des Adjoints au Maire
- Lecture et diffusion de la Charte de l'Elu et des conditions d'exercice des mandats municipaux